

Rapport annuel
Collaboration interinstitutionnelle CII
—
2014



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commission cantonale CII
Kantonale IIZ-Kommission

—
Direction de la santé et des affaires sociales **DSAS**
Direktion für Gesundheit und Soziales **GSD**
Direction de l'économie et de l'emploi **DEE**
Volkswirtschaftsdirektion **VWD**

Sommaire

Membres de la Commission cantonale CII	2
Avant-propos	3
1. La Commission cantonale CII	4
1.1. Bilan de l'activité (mission) de la Commission CII	4
1.2. Bilan des objectifs 2014 (opérationnels et stratégiques)	4
1.3. Objectifs 2015	5
2. L'organe de gestion CII	6
3. Les espaces de coordination	6
3.1. Les cas complexes	6
3.2. Les résultats	7
3.3 Statistiques	7
Annexe 1 : Composition des espaces de coordination (au 31.12.2014)	11
Annexe 2 : Organigramme de la CII (au 31.12.2014)	12
Annexe 3 : Liste des abréviations	13
Impressum	14

Membres de la Commission cantonale CII

Membres

M. Lepori Marco, Président	Office AI du canton de Fribourg
M. Simonet Jean-Claude, Vice-président	Service de l'aide sociale (SASoc)
Mme Besana Uwera Laura	Service public de l'emploi (SPE)
M. Challand Alain	SPE / Mesures du Marché du Travail MMT
M. Costa Victor	ORP Centre
Mme de Weck Antoinette	Commission sociale de la Ville de Fribourg
M. Fedeli Mario	Office AI du canton de Fribourg
Mme Kolly Heidi (jusqu'au 31 juillet)	Service social de Schmitt
M. Krebs Thomas	Office AI du canton de Fribourg
M. Mauron Roland	ORP Nord
M. Perriard Nicolas	Office AI du canton de Fribourg
Mme Siffert Corinne	Service social de Marly

Participant-e-s non-membres de la Commission cantonale CII :

M. Gehriger Nicolas, coordinateur cantonal CII

Mme Hrubariu Roxane, secrétariat CII, Office AI du canton de Fribourg

Avant-propos

La collaboration interinstitutionnelle (ci-après : la CII) est une stratégie commune des organes de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale, représentés par les Offices régionaux de placement (ORP), l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et les services sociaux régionaux (SSR). Le rôle de la CII est d'améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle des assuré-e-s/client-e-s (ci-après : les « bénéficiaires ») par une collaboration entre les trois institutions partenaires. Elle a pour but de traiter des situations simples et complexes au travers de moyens prévus à cet effet, comme le Case Management, appliqué dans les trois espaces de coordination, la coordination avec les médecins traitants par le médecin de la CII (provenance du SMR) et une plateforme électronique commune, CaseNet. Elle agit dans les domaines de l'évaluation, du placement et de l'insertion des personnes concernées.

Les bénéficiaires ne peuvent pas être contraints à participer à la CII et manifestent leur accord en signant une procuration. La CII est un instrument à disposition des professionnels/-les.

Eléments clés de l'année 2014 :

- En 2014, sur les 179 bénéficiaires dont les situations ont été traitées par les espaces de coordination (cas complexes), 65 ont vu leur dossier fermé. Parmi eux, 14 ont été réinsérés sur le premier marché du travail, et 14 ont vu leur situation débloquée et/ou ont obtenu une solution institutionnelle. >voir page 7.
- Le nombre de cas complexes pris en charge par la CII a régulièrement augmenté au fil des années, passant de 65 en 2009 à 182 en 2013, avec toujours les mêmes ressources opérationnelles à disposition. Ce chiffre s'est stabilisé à 179 pour l'année 2014. >voir page 10.
- La Commission CII a initié une démarche de repositionnement et de définition de nouvelles perspectives pour la CII. Ce processus a été confirmé en cours d'année par un mandat du Conseil d'Etat demandant de consolider et d'étendre la collaboration interinstitutionnelle plus en amont dans la trajectoire du chômage. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie cantonale de lutte contre le chômage de longue durée. > voir page 4.

Quatre chiffres en un coup d'œil :

293 est le nombre de professionnel-le-s enregistré-e-s dans la plateforme électronique commune CaseNet au 31 décembre 2014.

62 est le nombre de situations annoncées sur CaseNet en 2014, dont 49 cas complexes et 13 cas simples.

28 est le nombre de situations résolues en 2014.

179 est le nombre de cas complexes qui ont été suivis par les espaces de coordination durant l'année 2014.

1. La Commission cantonale CII

Durant l'année 2014, 4 séances plénières ont réuni les membres de la Commission CII (voir annexe 2 «Organigramme»).

1.1. Bilan de l'activité (mission) de la Commission CII

L'activité de la Commission CII s'est concentrée sur la gestion des espaces de coordination (cf. point 3) et sur la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels (cf. point 1.2.).

Au plan national, la Commission CII a pris part aux événements organisés par les instances fédérales de la CII, dirigées pour la deuxième année par l'OFAS. La priorité était mise sur les jeunes en difficulté d'insertion dans le premier marché de l'emploi.

Des liens étroits ont été maintenus avec les responsables des processus CII dans les autres cantons francophones, permettant ainsi des échanges très fructueux au sujet des pratiques et des processus.

1.2. Bilan des objectifs 2014 (opérationnels et stratégiques)

Objectif stratégique 2014 :

Positionner la CII, définir de nouvelles perspectives et évaluer son efficacité par rapport aux autres dispositifs.

Au moment de fixer cet objectif stratégique, la Commission CII avait en point de mire la définition des interfaces avec la Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) et les Pôles Insertion+ (PI+).

En cours d'année, le Conseil d'Etat a fixé ses priorités en termes de politique cantonale d'aide aux chômeurs et chômeuses de longue durée. Il a exprimé sa ferme volonté de repositionner la CII dans un contexte de prévention du chômage de longue durée et notamment :

«Consolider et étendre la CII plus en amont dans la trajectoire du chômage pour prévenir le chômage de longue durée». ¹

La Commission CII a été invitée à concrétiser les différents objectifs concernant la CII parmi les priorités retenues par le Conseil d'Etat. A partir du mois de juin 2014, la Commission CII a eu une année pour élaborer le concept et 12 mois pour son implémentation. En voici les 4 points cardinaux :

> Repositionner la CII en amont de la trajectoire des personnes en situation de chômage afin de détecter rapidement les situations à risque et permettre une prise en charge rapide par la CII ;

> Définir un nouveau concept d'intervention et se doter d'un système de monitoring permettant d'en mesurer l'efficacité ;

¹ Politiques cantonales d'aide aux chômeurs et chômeuses de longue durée. Analyse et recommandations pour de nouvelles lignes stratégiques. Rapport à l'attention du Conseil d'Etat, Commission d'étude prospective de la politique en matière de chômage de longue durée, Fribourg, juin 2014.

> Assurer l'intégration de la CII avec les autres systèmes de coordination (articulation claire entre CII et PI+);

> Stabiliser les processus de mise en œuvre par une convention-cadre adoptée par le Conseil d'Etat (art. 40 al. 2 REMT).

Objectifs opérationnels 2014 :

> Consolider les articulations et les interfaces entre la CII et la CJD.

En 2014, la Commission CII a répertorié les interfaces avec la CJD, pour arriver à la conclusion que les bénéficiaires de l'une et de l'autre de ces instances ne sont pas les mêmes. Ce constat est réjouissant, parce qu'il prouve que les mesures mises en place ne se chevauchent pas et que chacun travaille avec des populations différentes. Nous pouvons donc conclure que les deux processus sont, de ce point de vue, efficaces.

> Consolider les articulations et les interfaces entre la CII et les PI+.

En ce qui concerne les interfaces entre la CII et les PI+, là aussi les deux organisations ne touchent pas les mêmes bénéficiaires. Les PI+ visent l'insertion sur le marché du travail des demandeurs d'emploi en fin de droit ou sans droit aux prestations LACI bénéficiant ou ayant bénéficié de l'aide sociale. Différentes discussions ont permis de déterminer que les PI+ ne sont pas mandatés quand le bénéficiaire souffre de problèmes de santé qui limitent son employabilité et freinent ainsi sa réinsertion professionnelle. Ces situations sont du ressort de la CII.

1.3. Objectifs CII 2015

—

Objectifs stratégiques 2015 :

> Adopter et soumettre au « comité de pilotage de la politique en matière de chômage de longue durée » un nouveau concept visant le repositionnement de la CII d'après les axes stratégiques du Conseil d'Etat du 25 juin 2013.

> Renforcer les connaissances des professionnels des 3 dispositifs sur les prestations de l'action sociale, de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité.

Objectifs opérationnels 2015 :

> Définir le nouveau concept visant le repositionnement de la CII et en démarrer l'implémentation.

> Organiser et réaliser la formation CII pour tous les collaborateurs des 3 dispositifs.

2. L'Organe de gestion CII

L'organe de gestion est le bureau exécutif de la Commission. Il est composé de Mme Laura Besana Uwera, de MM. Marco Lepori et Jean-Claude Simonet et bénéficie de l'appui du coordinateur cantonal CII, M. Nicolas Gehriger.

Outre le traitement de toutes les questions opérationnelles en lien avec l'organisation et le fonctionnement de la CII, l'organe de gestion doit, d'une part, valider les sorties de la CII ainsi que les passages de cas complexes en cas simples et, d'autre part, garantir la conformité des contrats d'objectifs établis par les espaces de coordination avec les cadres légaux respectifs.

En 2014, l'organe de gestion s'est réuni à 10 occasions. Il a validé la clôture de 65 dossiers CII (plus 9 fermés sans plan d'intégration car ils ne remplissaient pas les critères d'admission CII), et accepté le passage de 9 cas complexes en cas simples.

D'un point de vue stratégique, l'organe de gestion a débuté le travail de réflexion sur le repositionnement futur de la CII.

3. Les espaces de coordination

Les 3 espaces de coordination CII sont composés de spécialistes délégués par chacun des trois dispositifs, d'un médecin (du SMR) et du coordinateur CII (voir annexe 1 « Composition des espaces de coordination »). Pour chaque situation, un membre de l'espace de coordination est choisi comme Case Manager afin de piloter la mise en œuvre du plan de réinsertion, et faire avancer la démarche de réinsertion entre les dispositifs du système social, afin d'intégrer le bénéficiaire sur le marché de l'emploi. Le travail des Case Managers permet une approche coordonnée et adaptée en évitant que le ou la bénéficiaire ne soit ballotté-e d'un service à l'autre sans que l'ensemble de ses difficultés ne soient pris en compte. Un médecin est présent à chaque séance et assure de son côté la coordination avec l'ensemble des médecins traitants. Tant le bénéficiaire lui-même que les personnes en charge de son dossier sont invités aux séances CII et participent à l'élaboration du plan de réinsertion.

La durée du processus est individualisée. Il faut en effet pouvoir clore rapidement si une solution paraît ne pas pouvoir aboutir, et inversement, il faut pouvoir prolonger le suivi si le processus de réinsertion a des chances d'aboutir grâce à un investissement supplémentaire.

3.1. Les cas complexes

Les collaborations sont dites « complexes » si la situation du bénéficiaire est floue et/ou est marquée par un cumul de problématiques (médicales, familiales, comportementales, psychiques, etc), qui font que les professionnels/-les ne peuvent la résoudre seul/-s/-es. Ces derniers peuvent annoncer eux-mêmes les situations qui correspondent aux critères des cas complexes (voir la rubrique « Documents » sous www.fr.ch/cii) et les bénéficiaires donnent leur accord en signant une procuration.

3.2. Les résultats

En 2014, sur les 179 bénéficiaires dont les situations ont été traitées par les espaces de coordination (cas complexes), 65 ont vu leur dossier fermé. Parmi eux, 14 ont été réinsérés sur le premier marché du travail, et 14 ont vu leur situation débloquée et/ou ont obtenu une solution institutionnelle (voir graphique ci-dessous « répartition des cas fermés »). Les autres situations ont été fermées pour diverses raisons. Il s'agit notamment de bénéficiaires qui ont déménagé hors du canton, qui ne remplissaient plus les critères de la CII (par exemple car il n'y avait plus qu'une institution concernée), dont la collaboration était insuffisante ou qui ne souhaitaient tout simplement plus poursuivre la démarche.

Qu'entend-on par solution institutionnelle ? Si le but ultime est la réinsertion sur le marché du travail, il appartient aussi à la CII de permettre aux bénéficiaires :

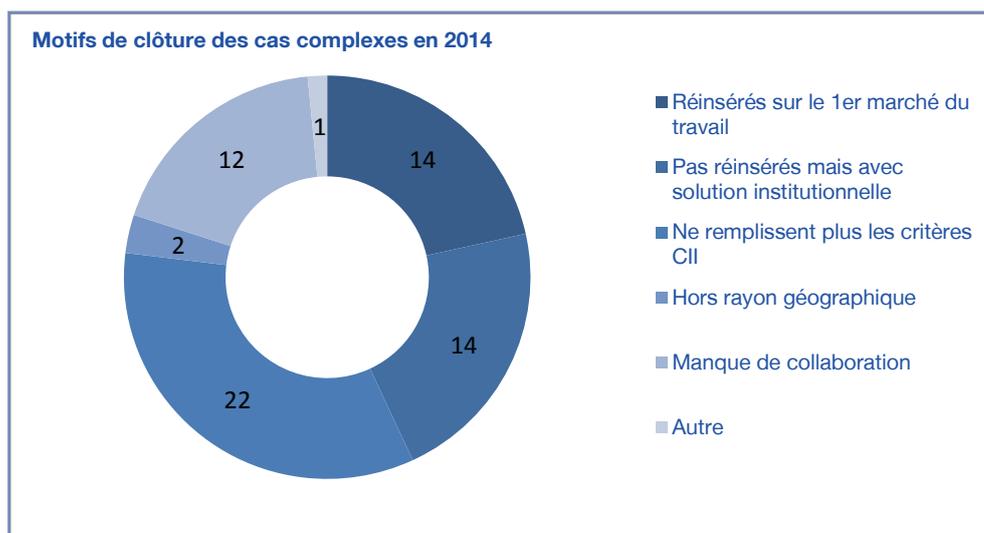
> soit de retrouver la condition de « demandeur/-euse d'emploi » usuel/-le en ayant une capacité de travail et une employabilité sur le marché du travail ;

> soit d'obtenir une solution institutionnelle satisfaisante et durable au sein d'un des organismes ou avec des prestations coordonnées entre les institutions (pécuniaires -par exemple une rente- et/ou une solution professionnelle ou de formation).

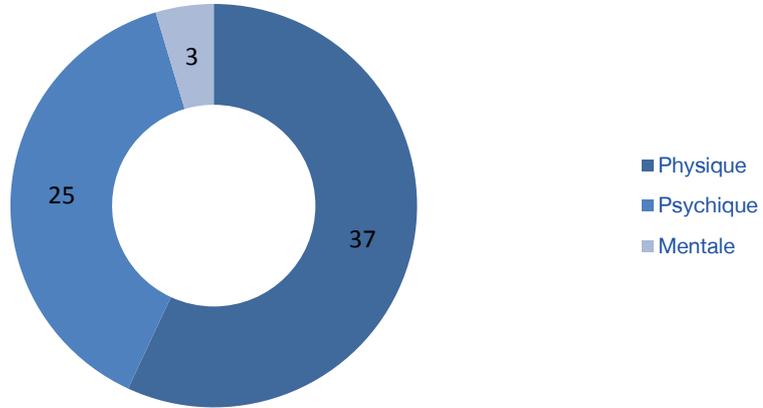
Ce travail de facilitateur permet d'éviter les délais inutiles aux points d'intersection ou « interfaces » entre les différentes institutions et prévient les retours ultérieurs dans l'une ou l'autre institution.

3.3. Statistiques

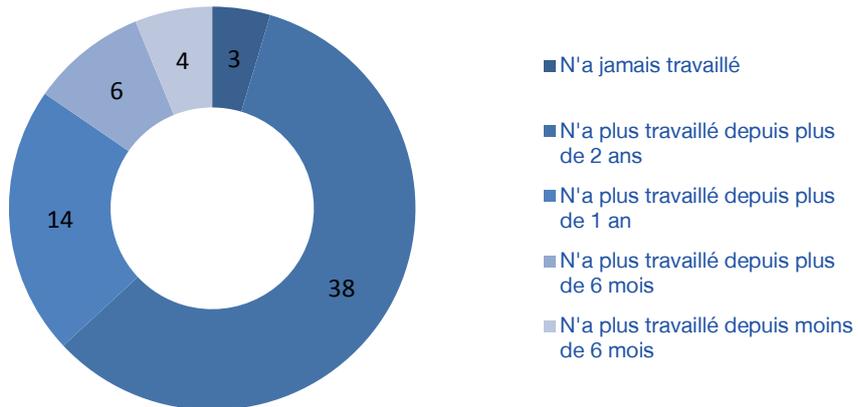
Profil des cas complexes dont le dossier a été clos en 2014 (N=65)



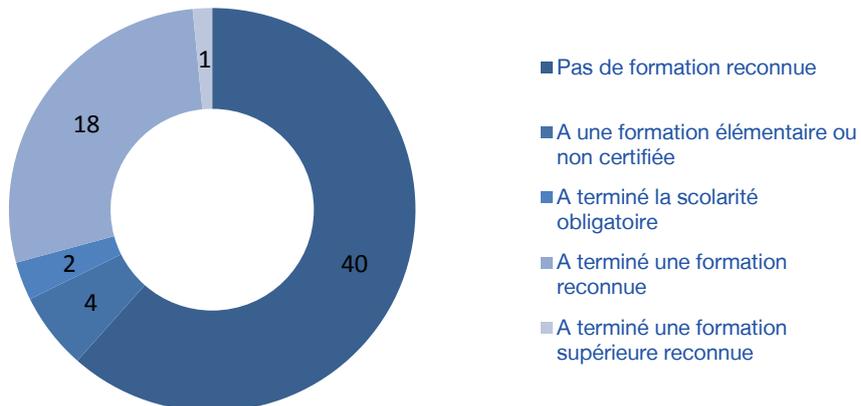
Problématique de santé dominante



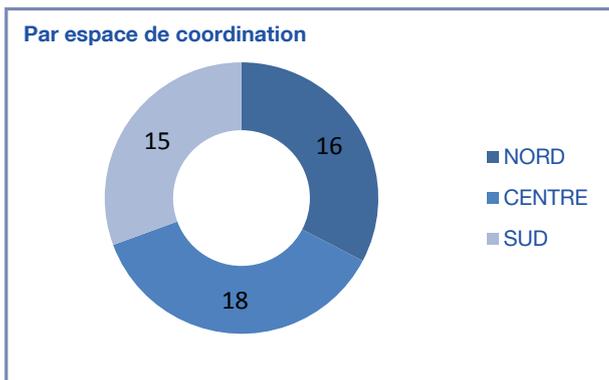
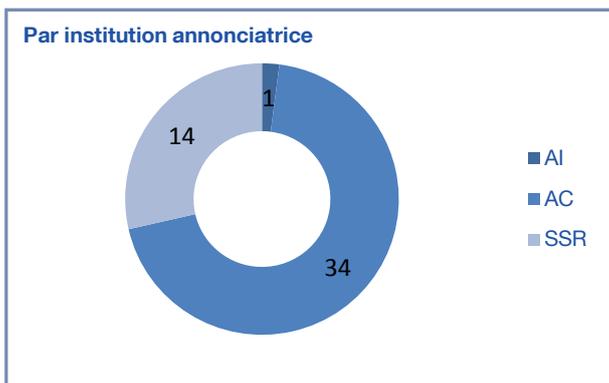
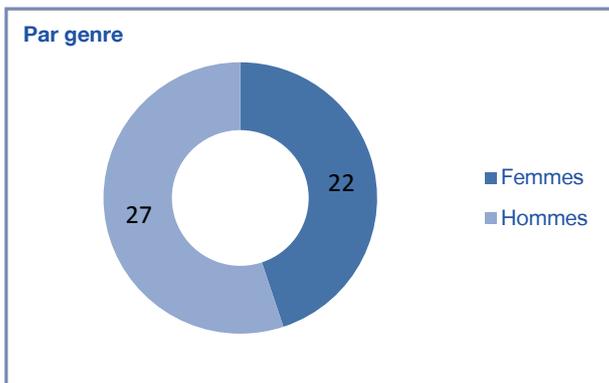
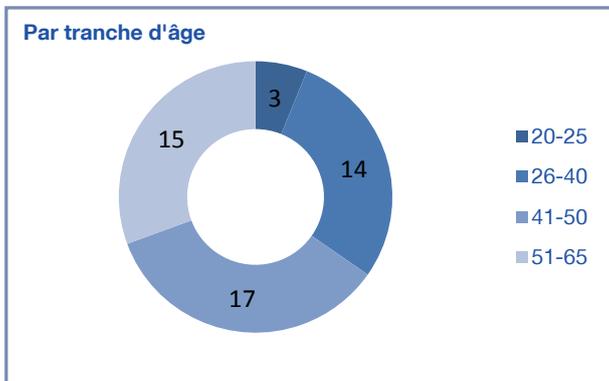
Dernière expérience professionnelle (sur le 1er marché)



Niveau de formation

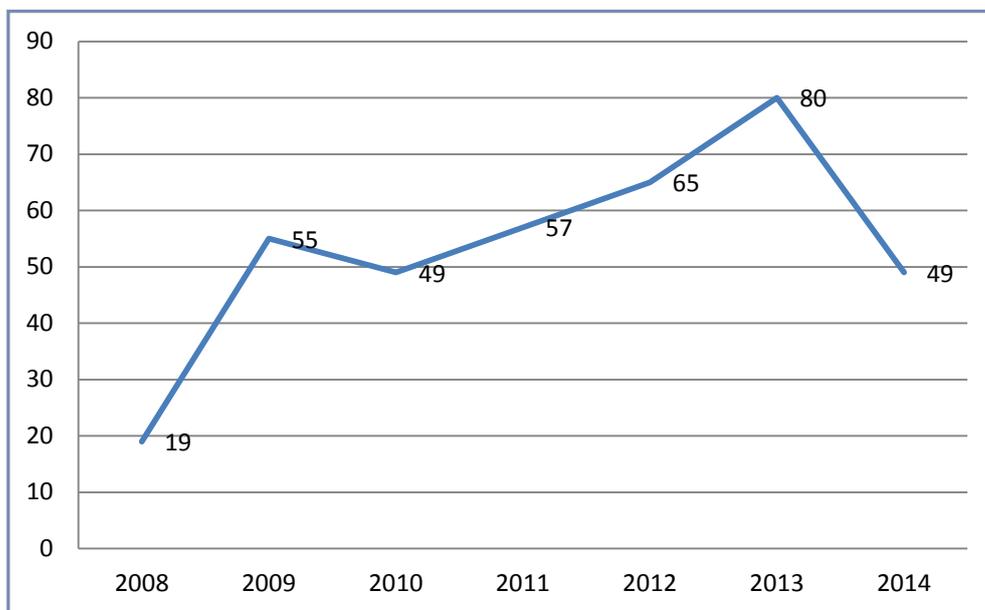


Annonces de cas CII complexes durant l'année 2014 (N=49)

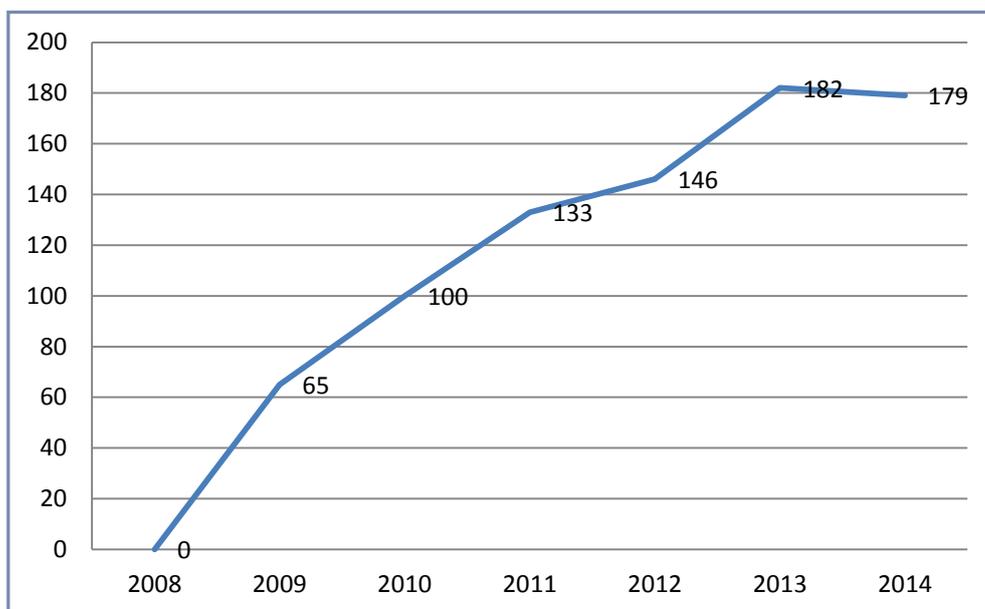


Evolution du nombre de cas complexes CII au fil des ans

Nombre de dossiers cas complexes ouverts par année



Nombre de dossiers cas complexes suivis durant l'année



Annexe 1 : Composition des espaces de coordination (au 31.12.2014)

Espace de coordination NORD (districts : Singine, Lac, Broye)

—

Nom	Fonction CII
Reynald Gentizon	Assesseur ORP
Daniela Jüni	Assesseure ORP (depuis le 1er octobre 2014)
Christian Rossier	Assesseur ORP (jusqu'au 30 septembre 2014)
Fatma Tatar	Assesseure AI
Linda Altobelli	Assesseure SSR
Pablo Frischknecht	Médecin SMR

Espace de coordination CENTRE (districts : Fribourg-Ville et Sarine)

—

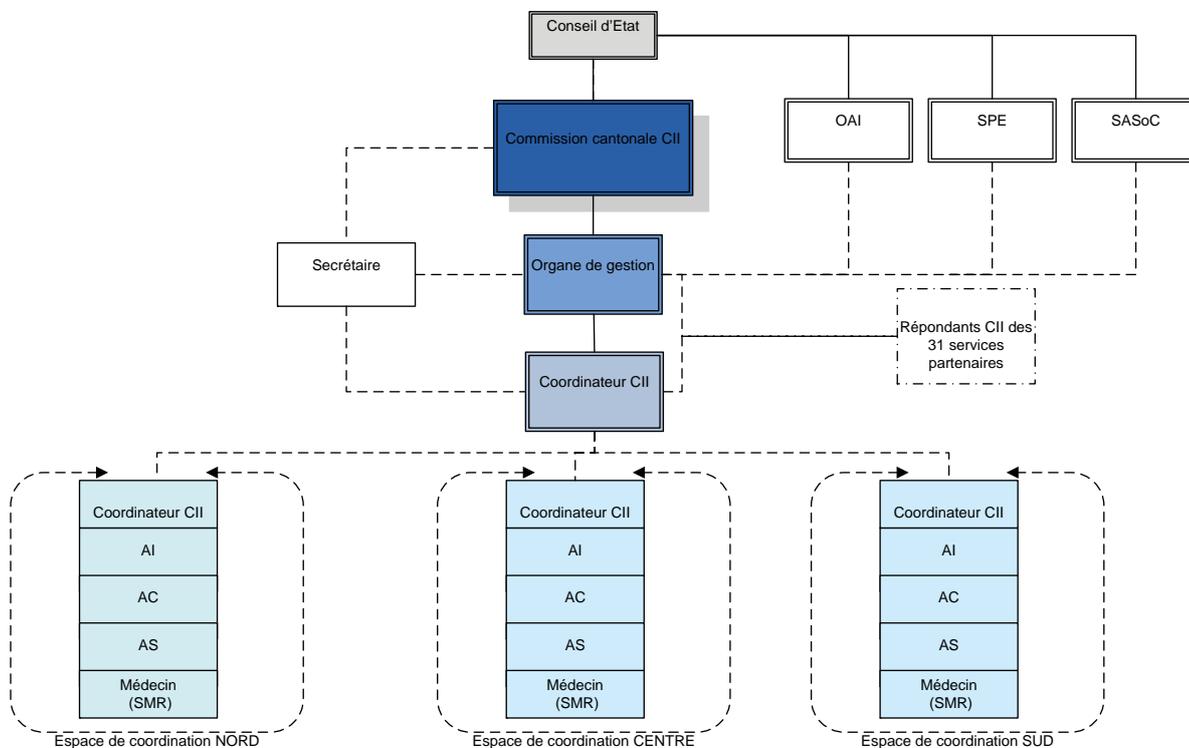
Nom	Fonction CII
Valérie Doktor	Assesseure ORP
Claude Vagnières	Assesseur ORP
Christine Fumeaux	Assesseure AI
Corinne Donnet	Assesseure SSR
Bernard Huwiler	Médecin SMR

Espace de coordination SUD (districts : Gruyère, Veveyse, Glâne)

—

Nom	Fonction CII
Sébastien Berset	Assesseur ORP
Giordano Vecchi	Assesseur ORP
Carole Collaud	Assesseure AI
Josiane Glauser	Assesseure SSR
Bernard Huwiler	Médecin SMR

Annexe 2 : Organigramme de la CII (au 31.12.2014)



Annexe 3 : Liste des abbréviations

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AS	Aide sociale
CJD	Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle
CII	Collaboration interinstitutionnelle
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
LACI	Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
LASoc	Loi sur l'aide sociale
LEMT	Loi sur l'emploi et le marché du travail
MMT	Mesures du marché du travail
OAI	Office de l'assurance-invalidité
ORP	Office régional de placement
PI+	Pôle Insertion+
REMT	Règlement sur l'emploi et le marché du travail
SASoC	Service de l'action sociale
SMR	Service médical régional de l'OAI
SPE	Service public de l'emploi
SSR	Service social régional

Impressum

Rédaction

—

Nicolas Gehriger

Première lecture (par ordre alphabétique)

—

Laura Besana Uwera

Charles de Reyff

Philippe Felder

Hans-Jürg Herren

Marco Lepori

François Mollard

Jean-Claude Simonet

Approbation par

—

La Commission cantonale CII

Adresse pour obtenir le rapport

—

p.a. Office AI du canton de Fribourg

Coordinateur cantonal CII

Rte du Mont-Carmel 5

Case Postale 192

1762 Givisiez

Version internet

—

www.fr.ch/cii

Commission Cantonale CII

p.a. Office AI du canton de Fribourg, Rte du Mont-Carmel 5, Case postale 192, 1762
Givisiez

www.fr.ch/cii